



Indemnisation assurance

Par **Hamnat**, le **08/03/2019** à **16:48**

Bonjour dernièrement j'ai réussi le compte rendu d'expertise médicale J'ai indiqué à l'assurance par lettre recommandée que j'étais pas tout à fait d'accord sur un point d'expertise Et aux même temps la proposition d'assurance maintenant l'assurance me dit qu'il faut attendre minimum neuf mois avant d'avoir un nouveau avis des médecins je trouve que c'est long et je me trouve dans une situation financière difficile Est-ce que je peux faire marche arrière et accepter les conclusions première et l'offre d'indemnisation d'assurance comment faire s'il vous plaît si c'est oui et merci d'avance

Par **Visiteur**, le **08/03/2019** à **18:58**

Bonjour

C'est à l'assurance qu'il faut dire que finalement, vous acceptez.

Par **Hamnat**, le **08/03/2019** à **19:10**

Bonjour merci de votre réponse Juste est-ce que l'assurance doit accepté même si je refuse par recommandé cordialement